

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique en vue de l'installation d'une ISDND à WAYABO

**De :** Jean François Joffre <lespiguette2@gmail.com>

**Date :** 03/05/2023 17:00

**Pour :** dga-djc-enquetes-publiques@guyane.pref.gouv.fr

Je suis opposé à ce projet remanié de modification du PLU de Wayabo.

Il n'est pas acceptable que, pour permettre l'implantation d'une industrie polluante, par un tour de passe-passe, une zone agricole avec des exploitants certifiés "bio" change tout à coup d'appellation pour devenir compatible avec l'implantation d'une "plateforme environnementale" qui n'est rien de plus qu'une décharge à ciel ouvert déguisée !!!

Comment est-il possible que des élus, encouragés par les services de l'Etat, sous prétexte qu'il n'y a pas d'autre choix, acceptent de condamner à mort une zone agricole ayant déjà du mal à survivre ? Les consommateurs ne vont pas se précipiter sur les produits agricoles provenant de Wayabo, même bio !!! Nos élus doivent préférer les produits importés avec des garanties sanitaires.

La Crique Macouria, déjà mal en point, sera irrémédiablement polluée par les lixiviats et les eaux pluviales issus du site.

Les belles promesses de décharge sans odeur et sans incendie ne peuvent leurrer personne ! 100000 t par an à raison de 32 camions quotidiens ne représenteraient que 8% de la circulation motorisée sur ces accès, cela demande à être vérifié (plutôt 80% en tonnage sur la piste singes rouges) ! Les semi-remorques faisant le va et vient vers la carrière SGDG ne respectent pas les règles de prudence ni la vitesse limitée pour eux à 40 km/h quid des camions-poubelles ! Tout le circuit prévu pour la rotation des camions longe des exploitations agricoles, des élevages, des habitations avec de jeunes enfants, il est malheureusement fréquent que des enfants circulent sans surveillance sur ces pistes la plupart du temps désertes, que des troupeaux entiers de bovins traversent une clôture et déambulent librement au milieu du chemin.

Pour ces raisons citées ci-dessus, une révision du site d'implantation est obligatoire, même si les autres sites étudiés ont été écartés car non "crédibles d'un point de vue technique ou environnemental". Le territoire de la commune ne manque pas d'espaces inhabités, en particulier sur la RN1 après la route de Dégrad Saramaka, hors du bassin versant du fleuve Kourou et sans aucune habitation sur des km.

Jean-François Joffre, chef d'exploitation, SCEA Lespiguette  
3785 rue Omer Bacé, 97355 MACOURIA